



---

# Avis d'audience

---

Le 19 février 2013

Réf. 2013-H-100

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mars pour étudier la demande d'approbation d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) concernant le déclassement de deux installations situées aux Laboratoires de Chalk River (LCR) dans la municipalité de Chalk River (Ontario).

EACL a demandé l'autorisation de déclasser les bâtiments auxiliaires du réacteur NRX et l'évaporateur d'eaux usées situés sur le site des LCR, lesquels sont maintenus dans un état d'arrêt sûr. Les activités proposées concernent la démolition des structures, la remise en état du terrain sur lequel se trouvent ces installations et la libération du terrain aux fins de réutilisation, conformément aux besoins opérationnels d'EACL. Le déclassement de ces installations est une initiative qui s'inscrit dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires héritées du gouvernement du Canada, dont l'objectif consiste à procéder à une restauration sûre et rentable de l'environnement des sites nucléaires du gouvernement du Canada.

La Commission examinera la demande d'EACL par voie de mémoires dans le cadre d'une séance à huis clos. Vous pouvez obtenir une copie des recommandations du personnel de la CCSN et de la lettre de demande d'EACL en communiquant avec le Secrétariat à l'adresse ci-dessous.

Les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour rendre une décision sont invités à présenter des commentaires par écrit concernant la demande d'EACL. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le 20 mars 2013 en ligne, à [suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/](http://suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/) ou aux coordonnées fournies plus bas. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la demande doit comprendre les renseignements suivants :

- un mémoire précisant les commentaires qui seront soumis à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant

Les renseignements personnels, tels que l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour apparier le mémoire à son auteur. Vous pouvez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et pris une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disponibilité du public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et la lettre de demande d'EACL ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse ci-dessous :

Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C. P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)